

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JUILLET 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le Six du mois de Juillet, à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Chevillon, Maire,

**Étaient Présents** : MM P. Chevillon, A.Barathieu, Mme D.Suire, MM P.Canizares, M.Tavernet, Mmes F.Depreytère V.Lane, M B.Nominé, Mmes M.Giret, C.Simonet, C.Jaucourt-Perroy, M D.Véchambre, Mme E.Fleuriaud

**Absents Excusés** : M D.Pacaud qui a donné pouvoir à Mme C.Simonet, M D.Dubreuil

**Secrétaire de Séance** : M P.Canizares

**Date de convocation** : 30 juin 2021

**Ordre du jour** : Lotissement n°4 « les Tilleuls » : Avenant n°4 (lot n°1), Lotissement n°4 « les Tilleuls » : Avenant n°2 (lot n°3). DM 1 - Fonctionnement - Budget 2021  
Lotissement 4 Les Tilleuls, Modification des statuts du Syndicat de la Voirie - Intégration de nouvelles collectivités, Compte Rendu des Commissions, Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Lotissement n°4 « les Tilleuls » : Avenant n°4 (lot n°1).

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été passé avec l'entreprise Eiffage concernant le lot n°1 (Voirie - Réseaux - Divers) pour les travaux de viabilisation du lotissement « les Tilleuls » pour un montant de 323 859.00 euros HT (marché de base + avenants). Il précise que la phase 1 est terminée et que pour les prestations restant à effectuer, phase 2, un coefficient de révision doit être appliqué pour intégrer l'indice des coûts de construction à la date du marché et celui à la date de la facturation réelle soit :

- M0 (mois d'établissement des prix du marché) : base indice INSEE BT02 - VRD, octobre 2014 à 107.10
- M : Facturation avec dernier indice BT02 connu à la date de facturation

Un avenant doit donc être passé avec l'entreprise EIFFAGE TP SUD-OUEST pour la prise en compte de l'application de ce coefficient de révision pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant passé avec l'entreprise EIFFAGE TP SUD-OUEST pour la 2<sup>ème</sup> phase du lot n°1 relatif à l'aménagement du lotissement n°4 « Les tilleuls ».

2) Lotissement n°4 « les Tilleuls » : Avenant n°2 (lot n°3).

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été passé avec l'entreprise Carré Vert concernant le lot n°3 (Aménagements paysagers - Espaces verts) pour les travaux de viabilisation du lotissement « les Tilleuls » pour un montant de 40 304.59 euros HT (marché de base + avenants). Il précise que la phase 1 est terminée et que pour les prestations restant à effectuer, phase 2, un

coefficient de révision doit être appliqué pour intégrer l'indice des coûts de construction à la date du marché et celui à la date de la facturation réelle soit :

- M0 (mois d'établissement des prix du marché) : base indice INSEE EV3 - travaux de création d'espaces verts - octobre 2014 à 107.10
- M : Facturation avec dernier indice EV3 connu à la date de facturation

Un avenant doit donc être passé avec l'entreprise CARRE VERT pour la prise en compte de l'application de ce coefficient de révision pour la 2<sup>ème</sup> phase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant passé avec l'entreprise CARRE VERT pour la 2<sup>ème</sup> phase du lot n°3 relatif à l'aménagement du lotissement n°4 « Les tilleuls ».

### 3) DM 1 - Fonctionnement – Budget 2021 Lotissement 4 Les Tilleuls

DEPENSES		RECETTES	
Article (Châp.) Opération	Montant	Article (Châp.) Opération	Montant
605 (011) : Achats de matériel, équipements et travaux	10 000.00	74741 (74) : Communes	10 000.00
Total dépenses	10 000.00	Total recettes	10 000.00

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

### 4) Modification des statuts du Syndicat de la Voirie – Intégration de nouvelles collectivités.

Monsieur le Maire expose que, par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

#### 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- ✚ Le Conseil départemental,
- ✚ La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- ✚ La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- ✚ La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- ✚ La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- ✚ La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- ✚ La Communauté de Communes des Vals de Saintonge,
- ✚ La Ville de ROCHEFORT,

✚ Le SIVU Brizambourg - Bercloux - Ecoyeux,

✚ Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d’Uzet,

✚ Le SIVOM Migron - Le Seure - Villars les Bois,

✚ Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,

✚ Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.
- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d’infrastructures, à la demande des membres, dans l’exercice de leurs compétences :
  - ✚ Voirie et pluvial,
  - ✚ Développement économique
  - ✚ Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.
- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
  - ✚ Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
    - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d’un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
    - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
  - ✚ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
    - Désignation de deux délégués titulaires
  - ✚ Pour le Conseil départemental :
    - Désignation d’un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d’un premier suppléant et d’un second suppléant, à l’identique des statuts précédents.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-18, L. 5211-20 et L.5721-1 et suivants,

**Considérant** que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l’État ; la modification étant subordonnée à l’accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

**Considérant** que chaque membre du Syndicat dispose d’un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l’intégration de nouveaux membres ;

**Considérant** que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l’accord unanime des membres ;

**Considérant** que la Collectivité de Saint-Hippolyte est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n’étant pas modifiée par le

changement de statuts, la Commune de Saint-Hippolyte n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

### 5) Compte Rendu des Commissions

\* Communication : Mmes C. Jaucourt-Perroy et C. Simonet évoque l'état d'avancement du site internet de la commune en cours de modification. L'intégration de données personnelles est évoquée et les obligations de conformité au RGPD sont évoquées pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

### 6) Questions Diverses

- Présentation du projet photovoltaïque pour la salle des fêtes par l'association DEMOSOL : Dans le cadre de sa politique autour des enjeux climat, énergie et développement local des énergies renouvelables, la commune a confié au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) et à sa filiale Démosol, le soin de concevoir et réaliser cette installation. Cette première présentation avait pour but de présenter au conseil municipal le concept participatif de la réalisation de projets photovoltaïques citoyens en devenant associé de la Société DEMOSOL

- Mme C. Simonet et M P. Canizares demandent que le curage des fossés, placés sous la responsabilité du département (route du Rhône et le long de la départementale 137), soit envisagé vu leur encombrement et qu'une demande d'intervention soit entreprise auprès des instances concernées.

- Commission Solidarité Territoriale : représentante C SIMMONET pour la commune de Saint Hippolyte :

Politique de la ville : Suite à appel à projet demandant une subvention de la CARO , l'assemblée délibère pour un montant de 94 180 €. Le projet de délibération sera présenté au bureau communautaire. Idem pour les actions de solidarité territoriale 2021 pour un montant de 97 170 €.

Les nouvelles modalités de contractualisation avec la CAF sont présentées, cela deviendra la convention territoriale Globale (CTG) et devra être passer avec la CARO après diagnostic et élaboration de projets territoriaux.

Bilan PLIE 2020 et opération 2021

Le bilan est commenté avec les élus.

Deux opérations sont retenues pour 2021 :

Action de prospection des entreprises : 8000€ en cofinancement avec le Fond de Solidarité Européen (FSE)

Chantier d'insertion avec l'association ATOUT Solidaire : 18 000 €

- Commission développement des actions pour la santé et l'accès aux soins : représentante C SIMMONNET pour la commune de Saint Hippolyte

a-Avancement des Projets de santé collaboratifs :

Maison de santé de Rochefort : pas de retard et recrutement d'une coordinatrice à mi-temps

Maison de santé de Tonnay Charente : Délai de livraison 18 à 24 mois

Projet Union Mutualiste de Rochefort : Ouverture du centre de Santé fin 2021

Concertation en cours pour l'ouverture d'une MSP sur Port des

Barques/Soubise/Echillais

b-Commission Accompagnement de la démarche santé :

L'ARS ne subventionne pas les télécabines de consultation, ni l'idée d'un bus itinérant porté par le Centre Hospitalier. A la rigueur pour le bus le coût de fonctionnement. Il faut évaluer les besoins et trouver les financements.

c- Prescription médicale d'Activités Physiques

Sur Tonnay-Charente la commission décide d'apporter son soutien à Hauteur de 2000 €. (12 personnes bénéficient de ces prescriptions)

d-Schéma directeur de la stratégie Santé : Un cabinet extérieur va travailler sur le cahier des charges qui sera élaboré .

e- Le centre de vaccination reste ouvert jusqu'à Fin octobre : 2000 injections par semaine .

f- Centre de dépistage : Ouvert le matin seulement -2 drives installés à Leclerc et Inter Marché le matin seulement.

g- La CARO participe au congrès des généralistes enseignants Echanges fructueux - retour d'expérience pour adaptation à la CARO toujours intéressant.

Actuellement sur la CARO l'effectif généraliste reste stable : tout départ est remplacé

